

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 27 février 2025

COMMUNE DE  
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 février à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 février 2025.

### Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

**Absent excusé** : Marie-Pierre CLAINCHARD, Gwénohé DANILO, Florent VILLET

**Pouvoirs** : Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Béatrice BAGOT

**Secrétaire de séance** : Véronique LHOMME a été élue secrétaire de séance.

### 2025-02-27-02 Validation de la convention CDG 56 annexe 1

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion fonction publique territoriale du Morbihan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,

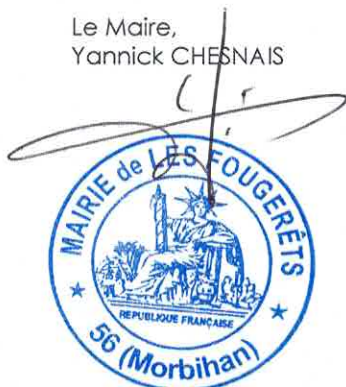
- D'autoriser le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.) et ce pour une durée de 2 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,  
Véronique LHOMME



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'V. Lhomme', written over a horizontal line.